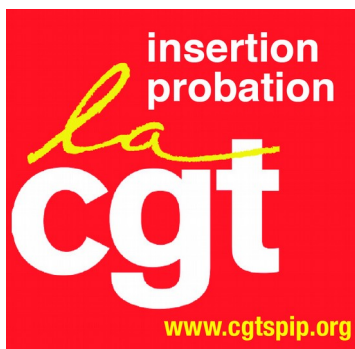




Taux d'avancement de la filière IP :

**Invisibilité des agent.e.s des SPIP :
l'administration persiste et signe !**

Les taux de promotion pour l'avancement de grade des CPIP et des DPIP viennent de tomber : 9% pour les CPIP et 7% pour les DPIP: [Arrêté du 5 octobre 2026 fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps spécifiques relevant de la direction générale de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice au titre des années 2027, 2028 et 2029 - Légifrance](#)

Ces taux sont une nouvelle fois parmi les plus faibles de l'administration pénitentiaire.

Pour les CPIP, ce taux est identique à celui appliqué depuis 2023 et il sera désormais reconduit pour les années 2027, 2028 et 2029.

Pour les DPIP, le taux proposé est maintenu à un niveau minimal et n'évoluera pas dans les 3 ans à venir. Ce taux est bien au-deçà des attentes de reconnaissance justes des agent.e.s.

Après un ministre qui refuse de répondre aux interrogations légitimes des agent.es portées par nos représentant.es, l'administration ne se cache désormais plus du peu de considération qu'elle accorde à la filière insertion probation.

Depuis 2023, rien ne change. L'administration multiplie les missions confiées aux CPIP, notamment avec le développement récent du présentiel. Dans le même temps, elle refuse de renforcer les ressources humaines à la hauteur des besoins des services. Les effectifs restent insuffisants face à la charge de travail, tandis que les agent.es doivent répondre à des consignes de plus en plus exigeantes et indignes du respect dû aux personnes accompagnées.

Cette situation n'est plus acceptable. Face à l'investissement des agent.es, à leur engagement au quotidien et à leur attachement aux valeurs du service public, **l'administration doit cesser de répondre par l'absence de moyens, le blocage de perspectives de carrière et le mépris institutionnel.**

La CGT IP continuera de se battre pour la reconnaissance pleine et entière des missions exercées par les agent.es en SPIP, pour un avancement juste et transparent, et pour que l'engagement des agent.es ne soit ni piétiné ni méprisé par l'administration !

A Montreuil, le 14 octobre 2026



Du 3 au 10 décembre 2026

Pour une justice humaniste et contre un SPIP surexploité



VOTEZ

